

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 octobre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1432

présenté par

Mme Loir, M. Baubry, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 17

À l’alinéa 5, substituer à la première occurrence des mots :

« troisième cycle »

les mots :

« deuxième et troisième cycles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement de la vaccination contre le papillomavirus est une nécessité pour agir efficacement dans le domaine de la prévention. En faciliter l’accès est donc une mesure particulièrement pertinente pour améliorer la santé de la population. C’est pourquoi le présent amendement vise en premier lieu à étendre le champ des participants à cette campagne en y incluant

les étudiants en médecine de deuxième cycle, au même titre que lors de la campagne de vaccination contre le COVID-19.

De plus, si les campagnes de vaccination réalisées dans les établissements scolaires peuvent permettre d'engager une démarche "d'aller vers", notamment pour les personnes plus éloignées du système de soin, celles-ci doivent trouver leur place en complément des actions d'ores et déjà menées dans les cabinets de médecine générale. A ce titre, créer une distinction dans la prise en charge d'un même vaccin selon le lieu de vaccination risque d'engendrer l'effet inverse souhaité, avec un potentiel recul de la vaccination en médecine de ville. C'est pourquoi le présent amendement vise à élargir la prise en charge intégrale du vaccin contre le papillomavirus à toutes les personnes pour lesquelles il est recommandé, comme cela est déjà prévu dans l'article initial en ce qui concerne le vaccin contre la grippe et la rougeole, les oreillons et la rubéole.

Cet amendement a été réalisé en collaboration avec l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France, l'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale et le Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants.